

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 04/05/2023

Publié le

ID : 077-217704949-20230406-DELIB2023_025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 23/03/2023
Date d'affichage 23/03/2023
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....14 Votants.....20
Réf : 2023-025 Objet : Demande de subvention Fonds vert pour la rénovation énergétique du complexe sportif Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le et qu'elle a été rendue exécutoire le Le Maire, A. MOMON

Le six avril deux mille vingt trois à 20 h 30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Josiane PACHOLSKI, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Éric SAINT SEBASTIEN, Régine BRIOIS-BRAUN, Pascale PALARD, Nicolas POUZET, Sébastien DERREUMAUX, Geneviève DARGNAT.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN,
Hermann TYNDAL pouvoir à Éric SAINT SEBASTIEN,
Valérie BOCQUEL pourvoir à Brigitte GOUYON,
Elisabeth FRONTIN pouvoir à Sébastien DERREUMAUX,
Nassima VIGUIER pouvoir à Clément ROCU,
Gerty EMBOULÉ pouvoir à Daniel DESSOGNE

Absent(s) :

Alain GUYONNET,
Sébastien PELLERIN,
Maud THOURY

Secrétaire de séance : Michel DOYEN

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 04/05/2023

Publié le

ID : 077-217704949-20230406-DELIB2023_025-DE

Réf : 2023-025 - Demande de subvention Fonds vert pour la rénovation énergétique du complexe sportif

Entendu Daniel DESSOGNE, Maire-adjoint en charge des finances

Rappeler que la rénovation énergétique du complexe sportif est la grande priorité du budget d'investissement 2023 ;

Rappeler qu'une subvention a déjà été accordée par l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL) pour un montant de 502 420 € ;

Expliquer que pour ce type de travaux, l'Etat peut apporter une aide financière au titre du Fonds vert ;

Expliquer que pour solliciter ces aides, une délibération de la collectivité est indispensable ;

Autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 27/04/2023

 Le Maire,
A. MOMON

Secrétaire de séance :